

L'Adresse—M. Broadbent

Une voix: Cela reste à prouver.

M. Broadbent: Le ministre dit que cela reste à prouver. Comme il s'agit d'une affirmation grave, je vais m'expliquer à ce sujet.

M. Stanfield: Rien ne prouve qu'il y ait une orientation quelconque.

M. Broadbent: Le 13 septembre, à Vancouver, le ministre des Finances s'est dit profondément préoccupé par la hausse des prix, qui résulte selon lui des négociations collectives. Il poursuit en disant:

● (1720)

... nous devons en tant que peuple nous imposer beaucoup de discipline personnelle et de modération. (...) Je m'empresse de reconnaître qu'une lourde responsabilité repose sur les gouvernements qui doivent montrer l'exemple en contenant l'augmentation de leurs propres dépenses.

Trois jours après, le ministre des Finances exprimait la même opinion dans un discours qu'il prononçait à Montréal. Nous trouvons exactement le même message dans ce passage du discours du trône:

Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses; ...

Suivent deux paragraphes sur les prétendues vertus des restrictions des dépenses pratiquées par les gouvernements. Et juste au cas où quelqu'un tirerait la désagréable mais juste conclusion de cette proposition, le gouvernement se protège rapidement par une affirmation totalement trompeuse figurant à la page suivante:

Le Gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie. ...

Nous devons, je présume, en conclure que s'il y a un ralentissement, ce qui est en réalité un euphémisme pour chômage, par suite de politiques de restrictions volontaires du gouvernement, ce dernier ne peut être tenu responsable parce qu'il ne désire pas les conséquences inévitables de ses actes. Voilà qui est à la fois absurde et décevant. Nous avons entendu tout cela de la bouche de M. Benson en 1969. Cette année-là le gouvernement a suivi précisément cette même voie. Il est très important que les députés et le peuple canadien réfléchissent très sérieusement sur les résultats de cette politique gouvernementale de 1969. De juin 1969 à juin 1970 le nombre des chômeurs est passé de 385,000 à 592,000, soit une hausse de 67 p. 100. Au cours de la même période, les prix ont continué d'augmenter à un rythme de seulement 1 p. 100 inférieur à celui de l'année antérieure. Le taux d'inflation n'avait enregistré qu'une réduction de 1 p. 100.

La chose est claire. Dans notre économie, les grandes restrictions fiscales et monétaires n'exercent aucun effet appréciable sur les prix. Toutefois, elles ont des répercussions directes et profondes sur le niveau de chômage. Les travailleurs des textiles, les électriciens, les plombiers, les vendeurs, les chauffeurs de taxi, les serveuses; tous des gens auxquels le gouvernement devrait s'intéresser se ressentent de ce genre de contrainte physique que leur fait délibérément subir le gouvernement fédéral. Il n'y a pas que les familles de travailleurs qui souffrent de cette politique. Il se fait aussi une redistribution inacceptable des revenus. Le riche l'emporte visiblement sur le pauvre. Ceux dont les revenus proviennent en grande partie des taux d'intérêt imposés sur d'autres bénéficient naturellement d'un resserrement des vis monétaires. Examinez les chiffres suivants qui s'appliquent à cette période. De 1969 à 1971, le montant des revenus familiaux des défavorisés, soit de 20 p. 100 de notre population, a baissé de plus d'un

[M. Broadbent.]

milliard après seulement deux années du genre de restrictions dont parle maintenant le gouvernement. Je le répète, la part du revenu de 20 p. 100 de nos familles au cours de ces deux ans a diminué de plus d'un milliard. Durant la même période, la part du revenu familial des 20 p. 100 de l'échelon supérieur a augmenté, tenez-vous bien, d'environ un milliard.

C'est là une réalité brutale, tragique et triste qu'il ne faut pas oublier. En particulier, le gouvernement ne devrait pas l'oublier lorsqu'il lance une telle politique. Une nouvelle et importante répartition des revenus se produit, qui favorise le riche au détriment du pauvre. Un ralentissement délibéré de l'économie nuit sérieusement aux gens ordinaires, mais le manque à produire des biens et services cause un tort immense à l'économie. Au cours des années 1969-1971, on estime à 6 milliards de dollars le manque à production. En termes concrets, une politique de ralentissement de l'économie signifie que de nouvelles habitations, de nouveaux hôpitaux, de nouvelles routes, de nouveaux wagons de chemin de fer et bien d'autres objets essentiels ne sont pas produits, tout simplement. C'est pourquoi le Nouveau parti démocratique va s'opposer catégoriquement à toute tentative du gouvernement pour faire porter le fardeau de l'inflation par les pauvres et les gens ordinaires. Nous allons nous y opposer parce que cela est absurde sur le plan économique et injuste sur le plan social.

En rejetant la méthode libérale traditionnelle de combattre l'inflation, je tiens à faire bien comprendre que les contraintes proposées nuisent aux groupes mêmes que le gouvernement entend protéger. Voilà l'épreuve déterminante. Les restrictions nuisent aux personnes âgées pour qui les dépenses de nourriture, de logement et de médicaments sont plus élevées que ce qui est prévu dans les mesures actuelles d'indexation sur le coût de la vie. Les habitants des provinces de l'Atlantique sont plus touchés que ceux de l'Ontario. Les syndiqués sont touchés, les non-syndiqués à peine plus. Les femmes en souffrent plus que les hommes car leurs salaires sont moins élevés. En somme, une telle politique serait préjudiciable aux cinq millions de pauvres au Canada, indépendamment de l'âge, du sexe, de la région ou de la profession.

J'aimerais profiter de l'occasion pour dire quelques mots du mouvement syndical. On a reproché au Nouveau parti démocratique ses liens avec le mouvement syndical. Il faut se réjouir du fait que deux millions et demi de Canadiens se sont donné la main dans les bureaux, dans les usines, afin de lutter ensemble pour la sécurité économique et de meilleures conditions de travail. Tous les néo-démocrates sont fiers de ce que notre parti politique, voué à la poursuite de l'égalité, s'allie à deux millions de travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre des Finances propose que les syndicats modèrent leurs revendications salariales; c'est intolérable, à mon avis. Puisqu'ils sont organisés, donc plus visibles, les syndiqués canadiens ont été choisis par le gouvernement qui les exhorte à réduire leur revendication légitime d'une plus grande part de notre produit national. En réalité, alors que les travailleurs non syndiqués ont connu une perte nette de revenu réel l'an dernier, les syndiqués ont à peine maintenu leur niveau pendant la même période. Les syndiqués n'obtiennent pas grand-chose en ce moment. Ils rattrapent ou devancent à peine l'augmentation du coût de la vie.

Demander aux travailleurs organisés de subir une diminution de leur revenu réel, comme l'a fait le ministre des